

RCS : ALBI

Code greffe : 8101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ALBI atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00052

Numéro SIREN : 800 221 582

Nom ou dénomination : NUMIX

Ce dépôt a été enregistré le 09/05/2023 sous le numéro de dépôt 1350

Désignation de l'entreprise : <b>SARL NUMIX</b>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <input type="text" value="12"/>						
Adresse de l'entreprise : <b>7 Avenue de la Pélatié</b>		81150 MARSSAC SUR TARN						
Durée de l'exercice précédent * <input type="text" value="12"/>		Néant <input type="checkbox"/> *						
Numéro SIRET * <input type="text" value="800221582000037"/>								
		Exercice N, clos le, <input type="text" value="30062022"/>						
		N-1 <input type="text" value="30062021"/>						
		Net <input type="text" value="3"/>						
		Net <input type="text" value="4"/>						
		Brut <input type="text" value="1"/>						
		Amortissements, provisions <input type="text" value="2"/>						
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement*	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	240 776	27 625	213 151	200
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				236 477
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	8 722	437	8 285	
		Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	1 299	142	1 157	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	222 684	112 583	110 101	35 713
Immobilisations en cours		AV	AW				889	
Avances et acomptes		AX	AY					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU					
	Créances rattachées à des participations	BB	BB					
	Autres titres immobilisés	BD	BE					
Prêts	BF	BG						
Autres immobilisations financières *	BH	BI	6 000		6 000			
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	BK	479 481	140 787	338 693	273 279	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	325 438		325 438	159 748
		Autres créances (3)	BZ	CA	151 188		151 188	55 828
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE				
	Disponibilités	CF	CG	229 921		229 921	403 399	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	7 676		7 676	29 804	
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	CK	714 222		714 222	648 779	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN						
<b>TOTAL GENERAL (I à VI)</b>		CO	IA	1 193 703	140 787	1 052 915	922 058	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :			Créances :		

COPIE CERTIFIEE CONFORME

TRIBUNAL DE COMMERCE  
D'ALBI DEPOT DU :  
09 MAI 2023  
AU GREFFE

251 B 59

Désignation de l'entreprise <b>SARL NUMIX</b>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : .....100 000..... )	DA	100 000	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	10 000	7 070
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1 )	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ )	DG	417 439	358 024
	Report à nouveau	DH		
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	64 586	72 345
	Subventions d'investissement	DJ	12 407	
	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	604 432	537 439
	<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
<b>TOTAL (II)</b>		DO		
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR		
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	289 050	243 916
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )	DV	12 242	6 127
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	25 572	34 590
	Dettes fiscales et sociales	DY	121 620	94 442
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		300
Compte régul. Produits constatés d'avance (4)	EB		5 244	
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	448 483	384 619	
Ecarts de conversion passif * (V)	ED			
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	EE	1 052 915	922 058	
<b>RENOIS</b>	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	225 314	159 595	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <b>SARL NUMIX</b>										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
								2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>				KD	240 650	KE		KF	126	
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI	8 722	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO		
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions				Dont Composants	M2	KP		KQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants	M3	KS		KT	1 299	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX	67 466
		Matériel de transport *				KY	50 286	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	72 472	LC		LD	33 209
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH	889	LI		LJ	44 627	
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	<b>TOTAL III</b>				LN	123 646	LO		LP	155 323	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
Autres participations				8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières				IT		IU		IV	6 000		
<b>TOTAL IV</b>				LQ		LR		LS	6 000		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>				ØG	364 296	ØH		ØJ	161 449		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service du résultat d'une mise en équivalence		par mise en équivalence	
						1		2		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>				IN		CØ		DØ		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>				IO		LV		LW	240 776	IX
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY	8 722	LZ
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
	Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS		MG		MH		MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	1 299	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers			IU		MM		MN	67 466	MO
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	50 286	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	749	MT	104 932	MU
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours				MY	45 516	MZ		NA		NB
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF	
<b>TOTAL III</b>				IY	45 516	NG	749	NH	232 704	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW
	Autres participations				IØ		ØX		ØY		ØZ
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	6 000	2G
	<b>TOTAL IV</b>				I3		NJ		NK	6 000	2H
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>				I4	45 516	ØK	749	ØL	479 481	ØM	

Désignation de l'entreprise : <b>SARL NUMIX</b>										Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>CADRE A</b>											
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais établissement et développement			CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE	3 974	PF	23 652	PG		PH	27 625	
<b>TOTAL I</b>			RK	<b>3 974</b>	RM	<b>23 652</b>	RN		RO	<b>27 625</b>	
Terrains			PI		PJ	437	PK		PL	437	
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA	142	QB		QC	142	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD		QE	5 175	QF		QG	5 175	
	Matériel de transport		QH	38 392	QI	7 196	QJ		QK	45 588	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	48 652	QM	13 917	QN	749	QO	61 820	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
<b>TOTAL II</b>			QU	<b>87 044</b>	QV	<b>26 867</b>	QW	<b>749</b>	QX	<b>113 162</b>	
<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>			ØN	<b>91 018</b>	ØP	<b>50 519</b>	ØQ	<b>749</b>	ØR	<b>140 787</b>	
<b>CADRE B</b>											
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES</b>											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
<b>TOTAL I</b>	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S4				
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U7				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
<b>TOTAL II</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations <b>TOTAL III</b>	NL			NM			NO				
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ				
<b>CADRE C</b>											
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *</b>			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

7 PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Désignation de l'entreprise : <b>SARL NUMIX</b> Néant <input type="checkbox"/>						
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA	
	<b>TOTAL GENERAL ( I + II + III )</b>	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : <b>SARL NUMIX</b>										Néant <input type="checkbox"/>		
CADRE A		ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières			UT	6 000	UV		UW	6 000			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA								
	Autres créances clients			UX	325 438		325 438					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO )			ZI								
	Personnel et comptes rattachés			UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	101 600		101 600				
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	6 607		6 607				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN							
		Divers			VP	310		310				
	Groupe et associés (2)			VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	42 671		42 671					
	Charges constatées d'avance			VS	7 676		7 676					
	<b>TOTAUX</b>			VT	<b>490 301</b>	<b>VU</b>	<b>484 301</b>	<b>VV</b>	<b>6 000</b>			
	RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice			VD						
des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE									
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF							
CADRE B		ETAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG								
	à plus d' 1 an à l'origine			VH	289 050		65 880		223 170			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	25 572		25 572						
Personnel et comptes rattachés			8C	23 676		23 676						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	39 539		39 539						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	56 809		56 809					
	Obligations cautionnées			VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	1 596		1 596					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI	12 242		12 242						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2									
Produits constatés d'avance			8L									
<b>TOTAUX</b>			VY	<b>448 483</b>	<b>VZ</b>	<b>225 314</b>	<b>223 170</b>					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ	72 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	12 242	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK	26 944	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.					

Désignation de l'entreprise : <b>SARL NUMIX</b>						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : <b>30062022</b>				
<b>I. RÉINTEGRATIONS</b>						<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>						
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)									WA	64 586	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE	3 536	WB		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG	807	XE	4 343	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX		XW		
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*									XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)									I7	2 132	
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7				K7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %									I8	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *						{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions			WN			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)									XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW					
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									Y3			
<b>TOTAL I</b>									WR	<b>71 061</b>		
<b>II. DÉDUCTIONS</b>						<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>						
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *									WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)									WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs									WV		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %									WH		
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *									WP		
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						2A				WW	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)									WB		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)									WX		
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *									ZY		
	Majoration d'amortissement *									XD		
	Abattement sur le bénéfice exonéré	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	XF	
		Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC		
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)		PB		
Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)		L5							
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)									XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI	XG	56 850	
	Dt déd. exc. (art 39 decies A)	YA	Dt déd. exc. (art 39 decies B)	YB	Dt déd. exc. (art 39 decies C)	YC	Dt déd. exc. (art 39 decies D)	YD				
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL						
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y2			
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>									<b>TOTAL II</b>		XH	<b>56 850</b>
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice ( I moins II )						XI	14 211			XJ		
déficit ( II moins I )												
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*									ZL		XL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE</b> (ligne XN) ou <b>DÉFICIT</b> reportable en avant (ligne XO)						XN	<b>14 211</b>			XO	<b>0</b>	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <b>SARL NUMIX</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	40 871	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	40 871	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	40 871	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	29 789	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :</b>	YN	YO	
	↓ ligne WI	↓ ligne WU	

**CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : <b>SARL NUMIX</b>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB	2 930					
							- Autres réserves	ZD	59 416				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	72 345		Dividendes	ZE		10 000					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF							
	<b>TOTAL I</b>	ØF	<b>72 345</b>			Report à nouveau	ZG						
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		<b>TOTAL II</b>	<b>72 345</b>					
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )	J7		YQ									
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR									
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS									
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance			YT	48 396		44 593						
	- Locations, charges locatives ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois ) et de copropriété	J8	67 139	XQ	68 450		25 153						
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU									
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	8 032		11 437						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV									
	- Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )	ES		ST	94 071		63 390						
	<b>Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052</b>			ZJ	<b>218 949</b>		<b>144 574</b>						
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	777		676						
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	9 503		6 652						
	<b>Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052</b>			YX	<b>10 280</b>		<b>7 328</b>						
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée			YY	165 590								
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	42 509								
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2021) *			ØB	409 706								
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS									
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK		%		%					
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP			- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR				
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG				
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								RH					
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL					
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO					
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : **SARL NUMIX** Néant \*

**A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
1						
2						
3						
4						
5						
6	Cf.état 2059A-Détail...	749		749		
7						
8						
9						
10						
11						
12						

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \***

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
				19%	15% ou 12,80%	0%	
	⑦	⑧	⑨	⑩			⑪
1							
2							
3							
4							
5							
6	350	350	350				
7							
8							
9							
10							
11							
12							

**II - Autres éléments**

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						

CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))			350			
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			( A )	( B )	( C )	( D )
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)				(Ventilation par taux)		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.  
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL NUMIX**

Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées  
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ①\*.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€  
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①\*.

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

### I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

### II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES \*

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ⑤ - ⑥
	A 19%, ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	A 15 % ou à 19 % ④		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : <b>SARL NUMIX</b>				Néant <input type="checkbox"/> *		
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (ligne 1 et 2)</b>	<b>3</b>					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
<b>TOTAL (ligne 4 et 5)</b>	<b>6</b>					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

**DETERMINATION DES EFFECTIFS  
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

DGFIP N° 2059-E 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <b>SARL NUMIX</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : <b>01072021</b>		et clos le : <b>30062022</b>	
		Durée en nombre de mois <b>12</b>	
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectifs moyens du personnel	YP	13	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
<b>I - Chiffre d'affaire de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	847 361	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	3 499	
<b>TOTAL 1</b>	<b>OX</b>	<b>850 860</b>	
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	151	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF	60 795	
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
<b>TOTAL 2</b>	<b>OM</b>	<b>60 945</b>	
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Achats	ON	119 874	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	91 675	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	42	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
<b>TOTAL 3</b>	<b>OJ</b>	<b>211 591</b>	
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée	<b>TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3</b>	<b>OG</b>	<b>700 214</b>
<b>V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		<b>SA</b>	<b>700 214</b>
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	<b>EV</b>	<b>X</b>	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	<b>GX</b>	<b>850 860</b>	
Effectifs au sens de la CVAE	<b>EY</b>	<b>13</b>	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	<b>HX</b>		
Période de référence	<b>GY</b>	<b>GZ</b>	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	<b>HR</b>		

**17** COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1  2 (1) Néant  \*

N° de dépôt  
[ ]

EXERCICE CLOS LE 3 | 0 | 0 | 6 | 2 | 0 | 2 | 2 |

N° SIRET 8 | 0 | 0 | 2 | 2 | 1 | 5 | 8 | 2 | 0 | 0 | 0 | 3 | 7 |

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL NUMIX

ADRESSE ( voie ) 7 Avenue de la Pélatié ZA ECO2 RIEUMAS

CODE POSTAL 81150 VILLE MARSSAC SUR TARN

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 [ ]

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 [ ]

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 3

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 1 000

**I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

**II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2) M Nom patronymique SEBRECHT Prénom(s) JEFF  
Nom marital [ ] % de détention 47,50 Nb de parts ou actions 475  
Naissance : Date 07071983 N° département 99 Commune ANVERS Pays BELGIQUE  
Adresse : N° 60 Voie Chemin des Floralties  
Code postal 81600 Commune Gaillac Pays FRANCE

Titre (2) MME Nom patronymique RAFFENAUD Prénom(s) AMELIE  
Nom marital SEBRECHT % de détention 47,50 Nb de parts ou actions 475  
Naissance : Date 28041983 N° département 81 Commune ALBI Pays FRANCE  
Adresse : N° 60 Voie Chemin des Floralties  
Code postal 81600 Commune Gaillac Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**17** COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

2/2 (1)

Néant \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE  N° SIRET

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE ( voie )

CODE POSTAL  VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	<input type="text"/>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	<input type="text"/>
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	<input type="text" value="3"/>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	<input type="text" value="1 000"/>

**I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

**II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

( liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital )

1/0 (1)

Néant \*

N° de dépôt

[ ]

EXERCICE CLOS LE 3|0|0|6|2|0|2|2|

N° SIRET 8|0|0|2|2|1|5|8|2|0|0|0|3|7

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL NUMIX

ADRESSE ( voie ) 7 Avenue de la Pélatié ZA ECO2 RIEUMAS

CODE POSTAL 81150 VILLE MARSSAC SUR TARN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ANNEXE - Elément 1

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 052 915 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 913 774 euros** et un total **charges de 849 188 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 64 586 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/07/2021** et finit le **30/06/2022**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté, et les nouvelles règles comptables sont toujours prises en compte, avec application des règles des PME.

En ce qui concerne les honoraires (expert-comptable et/ou commissaire aux comptes), ils ont été rattachés à l'exercice, selon l'autorisation de la CNCC, comme cela était pratiqué pour les exercices précédents. (CNCC, communiqué du 7 décembre 2007 relatif à la réponse EC 2006-36 sur les provisions pour honoraires).

Les principales méthodes utilisées sont :

## Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Pour les immobilisations non décomposables, les durées d'amortissements, conformément aux règles des PME, restent les durées d'usage.

Pour les immeubles, la méthode des composants, en application de la réglementation prévue

ANNEXE - Elément 1

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

pour la première utilisation des nouvelles règles comptables, conduit à la réallocation des valeurs nettes comptables.

Les frais d'acquisitions des immobilisations sont portés dans les comptes de charges.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

## Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

## Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

## Divers

Un projet de recherche et développement (NUMIX ENGINE) a été immobilisé 01.07.2021 car sa mise en service est effective.

# Détermination du Résultat Fiscal

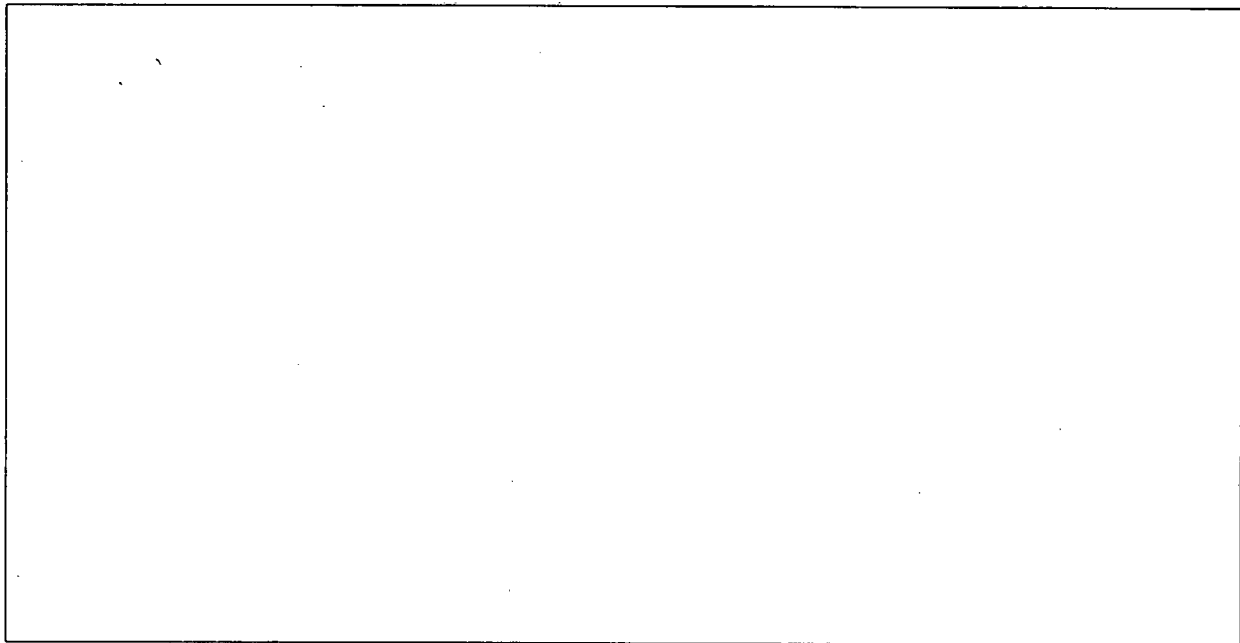
Etat exprimé en euros

30/06/2022

<b>REINTEGRATIONS</b>	<b>Bénéfice comptable de l'exercice</b>	64 586	
	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés de sociétés soumises à l'I.R.		
	Avantages personnels non déductibles (Sauf amortissement)		
	Amortissement excédentaires et autres amortissements non déductibles	3 536	
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du CGI		
	Taxe sur les véhicules des sociétés	807	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		
	Provisions et charges à payer non déductibles		
	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs		
	Amendes et pénalités		
	Charges financières		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI		
	Impôts sur les sociétés	2 132	
	Quote part dans les bénéfices réalisés par une société de personne ou un GIE		
	Moins-values nettes à long terme relevant du taux à 15% ou 19% (12,8% pour imposition IR)		
	Moins-values nettes à long terme relevant du taux à 0 %		
	Plus values nettes à court terme		
Plus-values soumises au régime de fusions			
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC			
Réintégrations diverses			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage			
	<b>TOTAL I</b>	<b>71 061</b>	
<b>DEDUCTIONS</b>	<b>Perte comptable de l'exercice</b>		
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un GIE		
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrés...		
	Plus-values nettes à long terme imposées aux taux de 15% (12,8% pour imposition IR)		
	Plus-values nettes à long terme imposées au taux de 0%		
	Plus-values nettes à long terme imposées au taux de 19%		
	Plus-values nettes à long terme imputées sur les moins values nettes à long terme antérieures		
	Plus-values nettes à long terme imputées sur les déficits antérieurs		
	Autres plus-values imposées au taux de 19%		
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée		
	Produit net des actions et parts d'intérêts / Quote part frais		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 %		
	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer		
	Majoration d'amortissements		
Abattement sur le bénéfice et exonérations			
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC			
Déductions diverses			
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage			
	<b>TOTAL II</b>		<b>56 850</b>
<b>RESULTAT</b>	Déficit exercice reporté en arrière		
	Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice		
	<b>TOTAUX</b>	<b>71 061</b>	<b>56 850</b>
<b>RESULTAT FISCAL</b>	<b>BENEFICE ( Col 1 ) PERTE ( Col 2 )</b>	<b>14 211</b>	

## Produits à recevoir (avec détail)

Etat exprimé en euros	30/06/2022	30/06/2021	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	9 625	46 596	(36 970)	-79,34
Autres créances	42 467	6 187	36 280	586,41
<b>TOTAL</b>	<b>52 092</b>	<b>52 782</b>	<b>(690)</b>	<b>-1,31</b>

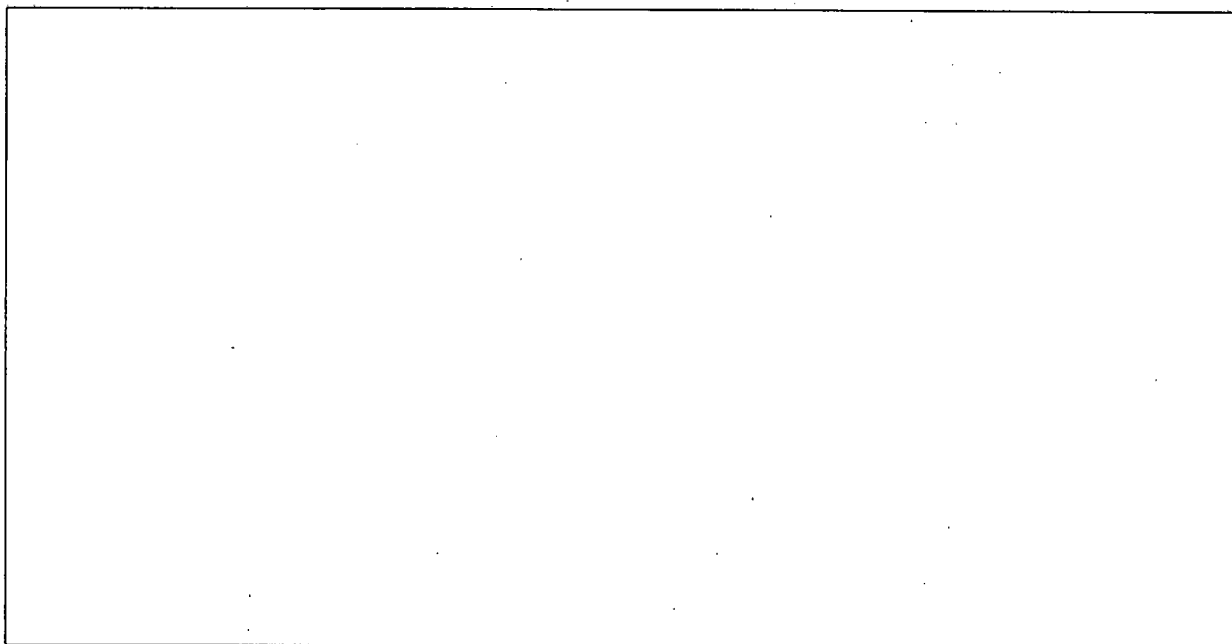


## Charges à payer (avec détail)

Etat exprimé en euros	30/06/2022	30/06/2021	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	86	8	78	966,54
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 760	22 534	(3 774)	-16,75
Dettes fiscales et sociales	48 233	47 185	1 048	2,22
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
<b>TOTAL</b>	<b>67 079</b>	<b>69 727</b>	<b>(2 648)</b>	<b>-3,80</b>

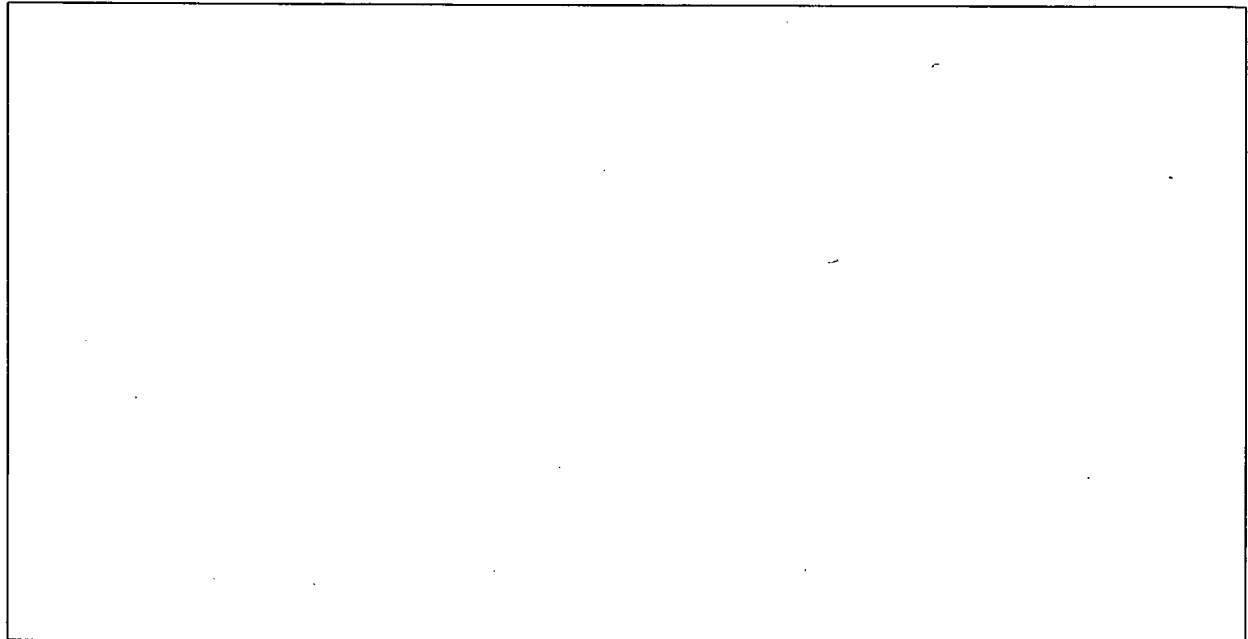
## Charges constatées d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros	30/06/2022	30/06/2021	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	6 667	26 271	(19 604)	-74,62
Charges constatées d'avance - FINANCIERES	1 009	3 533	(2 524)	-71,44
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
<b>TOTAL</b>	<b>7 676</b>	<b>29 804</b>	<b>(22 128)</b>	<b>-74,25</b>



## Produits constatés d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros	30/06/2022	30/06/2021	Variations %
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		5 244	(5 244) -100,00
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
<b>TOTAL</b>		<b>5 244</b>	<b>(5 244) -100,00</b>



**NUMIX**  
**SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE**  
**Au capital de 100 000 euros**  
**7 Avenue de la PELATIE**  
**ZA Eco2 RIEUMAS**  
**81150 MARSSAC SUR TARN**

**RCS ALBI 800 221 582 – 2014 B 00052**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 DECEMBRE 2022**  
**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022**

**RESOLUTION VOTEE PAR L'ASSEMBLEE :**

**DEUXIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT**

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 64 585,83 euros de la manière suivante :

➤ **Origine :**

- Résultat bénéficiaire de l'exercice 64 585,83 euros

➤ **Affectation :**

- Dotation aux autres réserves 44 585,83 euros
- Distribution de dividendes 20 000,00 euros

Le solde du compte « réserves facultatives » s'élèvera ainsi à 462 025,19 euros.

**Montant – Mise en paiement – Régime fiscal du dividende. :**

Le dividende unitaire est donc de 20,00 euros.

Le dividende numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du mois de janvier.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code Général des Impôts.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que, suite à la Loi de finance pour 2018, les dividendes perçus, éligibles à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code Général des Impôts, sont assujettis pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%. Celui-ci est calculé sans application de l'abattement.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

L'application de cette loi amène à verser les dividendes nets suivants :

<b>Associés</b>	<b>Nombre de parts</b>	<b>Dividendes Bruts</b>	<b>PFU 12,80 %</b>	<b>CSG (17.2 %)</b>	<b>Nets versés</b>
Jeff SEBRECHTS	475	9 500,00	0,00	826,84	8 673,16
Amélie SEBRECHTS	475	9 500,00	0,00	823,67	8 676,33
Cyrielle GUIMBAL	50	1 000,00	0,00	172,00	828,00
<b>Total</b>	<b>1 000</b>	<b>20 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 822,51</b>	<b>18 177,49</b>

AS  
JS

En application de l'article 243 bis du CGI, il est rappelé que des dividendes ont été versés au cours des trois derniers exercices, comme suit :

Exercices clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
30 juin 2021	10 000,00		
30 juin 2020	Néant		
30 juin 2019	Néant		

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité,

La gérance